

# DEMANDE DE VALIDATION ANNUELLE DU PERMIS DE CHASSER

Code de l'environnement – articles L.423-12 à L.423-21 et R.423-12 à R.423-24

## CAMPAGNE DE CHASSE 2023 / 2024

### DECLARATION

des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle  
à la validation du permis de chasser

#### La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;
- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ;
- aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ;
- aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ;
- aux personnes inscrites au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes ;
- aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ;
- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement ;
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :
  - toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
  - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
  - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
  - toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

**Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).**

## Numéro d'identifiant pour validation internet :

Identification du demandeur :
Références du permis de chasser ou du document étranger équivalent :
Numéro :
Délivré le :
Par : Préfecture : Département de délivrance :
<b>OBLIGATOIRE :</b>
Date de naissance :
Département (n°) et commune de naissance :
Pays de naissance :
Téléphone fixe :
Téléphone portable :
email :
Autorisation de chasser accordée par : (pour mineur et majeur en tutelle)
Père / Mère / Tuteur* : .....
Juge des tutelles* : .....
Le : ..... Signature :
* rayer les mentions inutiles et préciser nom et prénom du signataire de la présente autorisation

### A COMPLETER OBLIGATOIREMENT

Prénoms dans l'ordre de l'état civil :	Nouvelle adresse en cas de changement :
1 : .....	
2 : .....	
3 : .....	
4 : .....	
Nom de naissance pour les femmes mariées : .....	

Je soussigné pour la saison 2023-2024 :

- **certifie** sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration ci-dessus sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable,
- **certifie** sur l'honneur n'être titulaire que d'un seul Carnet de Prélèvement Bécasse ou d'un seul compte Chassadapt ,
- **déclare** sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse,
- **reconnais** avoir pris connaissance du document d'information et la notice assurance RC chasse et souscris,
- **demande** la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence en tête de la présente demande, dans les conditions indiquées au verso.

**Fait à ..... le ..... Signature :**

**ATTENTION :**

Dans le cadre de la Réforme de la Chasse sont supprimés :

Les validations bi-départementales ;

Les communes limitrophes liées aux validations départementales ;

**Toute validation effectuée ne pourra être ni modifiée, ni annulée, ni remboursée.**

**Cocher la case de la validation choisie et rédiger votre règlement à l'ordre de REGIE CHASSE 36.**

<b>VALIDATION NATIONALE PETIT ET GRAND GIBIER</b> à L'EXCEPTION des départements de droit local (57-67-68) : prendre contact avec la Fédération	<input type="checkbox"/> <b>Sans assurance : 216.98 €</b> (211.98 € + 5 € de frais de dossier) <input type="checkbox"/> <b>Avec assurance : 236.98 €</b> (231.98 € + 5 € de frais de dossier)
<b>VALIDATION DEPARTEMENTALE 36 PETIT ET GRAND GIBIER</b>	<input type="checkbox"/> <b>Sans assurance : 151.87 €</b> (146.87 € + 5 € de frais de dossier) <input type="checkbox"/> <b>Avec assurance : 171.87 €</b> (166.87 € + 5 € de frais de dossier)

**Pour toute autre validation départementale, merci de contacter la Fédération au 02 54 22 15 98**

**A COMPLETER OBLIGATOIREMENT :**

(Vous ne pourrez obtenir un carnet que dans la mesure où vous avez retourné le carnet de l'année précédente)

**Cocher une seule case**

<b>BECASSE</b>	<input type="checkbox"/> <b>Je souhaite un carnet bécasse papier *</b>
	<input type="checkbox"/> <b>Je souhaite un carnet sur un smartphone avec l'application Chassadapt</b>
	<input type="checkbox"/> <b>Je ne souhaite pas de carnet bécasse</b>

\*Tout choix d'un carnet papier ne permet plus, pour la saison en cours, le changement de support pour Chassadapt.

**N'oubliez pas de compléter & signer votre bon de commande au recto**